

HONORAIRES – GESTION/LOCATION

HONORAIRES	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
1) HONORAIRES DE LOCATION : à la charge de chaque partie (minimum de 200 €, sous réserve du respect des plafonds en vigueur) <ul style="list-style-type: none"> - les frais d'entremise et de négociation : OFFERTS - les honoraires relatifs à la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail : 3.64% TTC* - les honoraires de réalisation d'état des lieux : 1.36 % TTC* 	4.17 %	5 % *
2) HONORAIRES DE GESTION : <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des encaissements et des allocations logement - Aide à la déclaration fiscale (par bien loué) - Gestion technique petit entretien et entretien courant (ordres d'interventions, devis, suivi des travaux et paiement des factures...) - Gestion des sinistres (administrative, financière et expertise) - Gestion des charges et des dépôts de garantie - Gestion des contentieux 	7 %	8,40 % *
3) ASSURANCE LOYERS IMPAYES : <ul style="list-style-type: none"> - Loyers impayés (jusqu'à 70 000 €) - Dégradations locatives (jusqu'à 7700 €) - Frais de contentieux et de procédures <i>Sous réserve de l'acceptation du dossier par le souscripteur</i>		2.80% *
4) SERVICES COMPLEMENTAIRES : Visite Conseil (hors gestion courante) - coût horaire	62.70 €	75 €

Tarifs en vigueur à compter du 01 janvier 2016. Taux de TVA applicable : 20%.

HONORAIRES – TRANSACTION

PRIX DE VENTE TTC (HONORAIRES COMPRIS)	% HONORAIRES TTC
0 à 15000 €	FORFAIT 1500 €
15001 à 20000 €	11,00%
20001 à 40000 €	10,00%
40001 à 50000 €	9,50%
50001 à 60000 €	9,00%
60001 à 75000 €	8,50%
75001 à 90000 €	8,00%
90001 à 110000 €	7,50%
110001 à 130000 €	7,00%
130001 à 150000 €	6,50%
150001 à 170000 €	6,00%
170001 à 190000 €	5,50%
Au-delà de 190001 €	5,00%

HONORAIRES – SYNDIC

HONORAIRES SYNDIC: 150 € par lots principaux (devis détaillé sur demande).